



COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

PUBLIC	PRÉ-REQUIS
Tous les salariés amenés à occuper des fonctions de représentant au CSE	Aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ETUDE DE CAS

OBJECTIF

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de s'insérer dans une logique de prévention et de conseil au sein du CSE

DURÉE

14 heures, 2jours

LIEU DE FORMATION

Voir convention.

DATE

Voir convention.

NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGAIRES PAR SESSION

Minimum : 1 - Maximum : 12

FORMALISATION A L 'ISSUE DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de formation.

SUIVI DE LA FORMATION

Feuille de présence.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques. Evaluation et QUIZZ.

Jour 1

MISE EN PLACE DU CSE

- La transition vers le CSE
- Le cadre d'implantation du CSE
- L'organisation des élections professionnelles
- La composition du CSE
- Le Conseil d'Entreprise

LES ATTRIBUTIONS DU CSE

- Les différents champs d'action du CSE
- Les réclamations individuelles et collectives
- Les attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- La attributions en matière économique et œuvres sociales et culturelles
- Les expertises
- La négociation
- Les compétences du CSE

Jour 2

L EXERCICE DU MANDAT DES MEMBRES DU CSE

- Les règles générales de fonctionnement
- Les heures de délégation
- Les obligations de l'employeur
- La formation des membres du CSE
- Le délit d'entrave
- Les élus au CSE et le droit disciplinaire
- Les réunions.

EVALUATION ET QUIZZ

SAS WS CONSEILS

SIRET 894 117 589 00024 – TVA intracommunautaire FR42 894 117 589
Organisme de Formation N° 11922415392
22, rue Madeleine Michelis – 92 200 Neuilly-sur seine - Tél : 01 87 44 28 29